



logement semi enterré

Par **chermess**, le **14/02/2022** à **22:23**

le locataire s'est plaint au service d'hygiene de la mairie

se sont déplacé courant octobre dernier

et ils se sont déplacé courant Décembre dernier

ils m'ont ecris qu'ils vont placé le logement insalubre plus un arrêté par dessus le marché

or je peux répondre efficacement aux différents points qu'ils soulevent,

enfouissement du logement à 66 pour cent, ce n'est pas vrai' façade avant le logement est est enfoui de 0.60 m, la façade arriere il est enfoui a 1.20 m sachant que laHauteur sous plafond est de 2.28 m

- donc je peux décaper les terres et réalise deux portes fenêtre sur la façade avant et arrière

et les 2 portes avec des petites terrasses qui vont créer plus de lumiere

c'est vrai qu'iy a actuellement une piece aveugle normalement peut servir comme debarras,

le locataire l'a utilisé comme salon

- donc j élimine le cloison qui sépare la chambre aérée avec la pièce aveugle et devenir une

seule chambre de 20 m 2

pour le chauffage je peux ajouter un radiateur ou deux

concretement, je peux amener des amèliorations et répondre point par point à leur exigence

je demande de votre part comment faire arrêter cet escalade

tout mes remerciements

Par **Marck.ESP**, le **14/02/2022** à **23:09**

Et BONSOIR, comme le veut la tradition sur nos forums.

Vous ne dites pas si vos projets de travaux correspondent à ce que jugent nécessaire, les services d'hygiène.